

D.2016.10.19.3.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2016

3 - RESEAU STRUCTURANT

3.3 - Parcs Relais : Approbation du programme de réalisation du Parking Relais P+R de l'Oncopole.

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	X (M.Briand à partir de 13h35)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. Lattes à partir de 12h07)	
KELLER Bernard		X (M. Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X	X (M. Bacou à partir de 13h42)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Préambule

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le SMTC a validé le programme de l'opération « Liaison UPS – Oncopole par mode téléporté » pour une enveloppe financière prévisionnelle de 44 millions d'euros HT (valeur 2010).

Par délibération D.2015.10.14.2.2 du 14 octobre 2015, le SMTC a approuvé l'actualisation du programme de l'Aérotram et la démarche proposée. Le montant maximal du budget prévisionnel de l'opération s'élevait alors à 63 millions d'euros HT (valeur octobre 2015).

Par délibération D.2016.10.19.3.2 du 19 octobre 2016, le SMTC a approuvé le schéma directeur P+R des parcs relais.

Le secteur de l'Oncopole concentre plusieurs organismes publics et privés autour de la recherche et du traitement contre le cancer. Laboratoires de recherche privés et publics, hôpitaux, services attirent chaque jour sur le site plusieurs milliers de salariés, patients et visiteurs.

La demande en transports en commun est donc importante et plusieurs aménagements ont été réalisés ou sont en projet :

- Site propre bus le long de la route d'Espagne et des avenues Curien et Jolliot-Curie ;
- Linéo 5 Gare de Portet – Oncopole - Empalot
- Téléphérique Urbain Sud Oncopole – CHU Rangueil – Université Paul Sabatier
- Ceinture Sud Basso Cambo – Oncopole

Le site dispose également d'une importante zone de stationnement, aménagée au moment de la réalisation de la ZAC Oncopole et très largement utilisée par ses divers utilisateurs.

La réalisation des divers projets énoncés ci-avant repose la question du besoin de stationnement pour les usagers des transports en commun dans le secteur. Ce point a été souligné par de nombreux intervenants lors de la concertation autour du projet de téléphérique urbain sud qui s'est tenue à l'automne 2015.

Les pôles d'échanges font partie intégrante de la stratégie Mobilités et leur schéma directeur développe trois axes : l'amélioration de la gestion des P+R pour redonner la priorité aux usagers des TC, le renforcement de la capacité de rabattement à différentes échelles territoriales, l'inscription dans la stratégie mobilités 2025-2030.

C'est dans ce contexte que le SMTC prévoit de réaliser un nouveau parking relais sur le site de l'Oncopole afin de permettre à ses usagers d'emprunter le réseau des transports urbains depuis ce site. Cette délibération propose d'approuver le programme de cette opération (en annexe). L'objectif de mise en service est fixé à fin 2019.

1. Foncier

Suite à la concertation qui s'est tenue à l'automne 2015, le SMTC a choisi d'implanter la station Oncopole du téléphérique urbain sud au Sud de l'avenue Irène Jolliot Curie.

Ce foncier doit permettre d'accueillir diverses fonctionnalités liées au transport :

- Un secteur « téléphérique » qui comprendra :
 - o la station de la potentielle ligne « Oncopole Basso Cambo » dont la réalisation n'est pas encore actée,
 - o la station Oncopole du téléphérique urbain sud ainsi que des parcs relais
- Un secteur « parking » objet du présent programme.

Actués de réception en préfecture
031-253100986-20161025-20161019-3-3D-
DE
Date de télétransmission : 25/10/2016
Date de réception préfecture : 25/10/2016



2. Capacité

La modélisation du trafic réalisée pour le projet du téléphérique urbain sud a estimé le besoin de parking à 500 places. Il est proposé de retenir cette capacité pour le parking.

3. Services

Le téléphérique urbain sud sera un des éléments du réseau structurant en connexion directe avec le métro et avec la même amplitude d'ouverture que le métro. La station Oncopole sera la seule des trois stations de cette ligne pourvue d'un parking relais.

Aucun besoin spécifique en faveur des bus n'a été mis en évidence concernant le parking à réaliser. Il n'aura qu'une fonction de stationnement (véhicules particuliers, cycles) et de point de rencontre covoiturage (dépose, reprise et stationnement).

Ce parking sera exploité de la même manière que les parkings relais P+R métro.

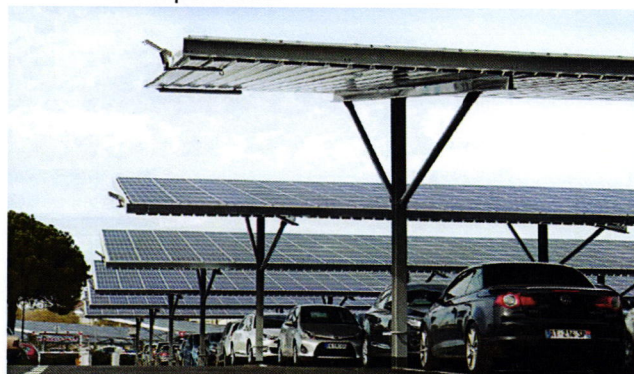
Aussi, ce parking devra être équipé d'un ensemble de services :

- Une aire de stationnement à destination des personnes à mobilité réduite à proximité immédiate du parvis de la station du téléphérique urbain sud dimensionnée suivant la capacité globale du parking et incluant une place permettant un accès depuis l'arrière du véhicule ;
- Une aire de dépose minute permettant de stocker 10 véhicules ;
- Une aire de stationnement pour le covoiturage permettant de stocker 10 véhicules ;
- Une aire de stationnement pour les 2 roues motorisées d'une capacité de 20 places ;
- Un parking vélo sécurisé d'une capacité de 50 places (extensible à 100).

4. Equipements

En matière d'équipements, il faudra prévoir :

- Une signalétique adaptée à définir en cohérence avec le reste du réseau Tisséo pour orienter les utilisateurs du parking vers le téléphérique urbain sud et le bus ;
- Un éclairage du site ;
- Des réservations pour la mise en place de places de stationnement spécifiques pour les véhicules électriques ;
- Du contrôle d'accès, de l'interphonie et de la vidéo surveillance, le tout relié au RDSU Tisséo.
- Des réservations pour la mise en place éventuelle d'une sanisette.
- Les éventuels locaux d'exploitation nécessaires à ces divers systèmes devront également être réalisés dans le cadre de cette opération.



De façon à améliorer la qualité environnementale du projet, les services et le confort offerts à ses usagers et générer un loyer, le SMTC souhaite couvrir ce parking d'ombrières photovoltaïques. Des opérateurs se positionnent sur ce marché afin d'offrir des solutions « clés en main » proposant l'étude, la réalisation, l'exploitation, la maintenance et le recyclage en fin de vie de l'installation, le tout accompagné, pour le propriétaire du terrain, du versement d'un loyer. Dans le cadre de ce projet, le SMTC va lancer un appel à projet afin de sélectionner un opérateur pour s'engager dans une telle procédure.

5. Insertion, qualité architecturale

L'aménagement du parking devra se faire dans la continuité de celui déjà réalisé pour l'Oncopole. La conception du parking devra permettre une évolutivité des espaces entre les différentes fonctions de stationnement.

6. Budget

Le budget d'opération couvre les frais de maîtrise d'ouvrage, d'études, de réalisation des 500 places, des équipements associés et des accès (voitures, piétons, cycles) au parking. L'investissement des ombrières devra être porté par l'opérateur qui en assurera l'exploitation et la maintenance contre le versement d'un loyer au propriétaire du parking.

	Budget en M€ HT (val. Juin 2016)
Travaux y.c. systèmes et équipements	2
Frais de maîtrise d'œuvre (10%)	0,2
Frais de maîtrise d'ouvrage (10%)	0,2
Provisions pour aléas (5%)	
TOTAL	2,5

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161025-20161019-3-3D-
DE
Date de télétransmission : 25/10/2016
Date de réception préfecture : 25/10/2016

Il n'est pas prévu de poste budgétaire pour le foncier dans cette opération, le propriétaire étant Toulouse Métropole.

7. Montage de l'opération

La réalisation du téléphérique urbain sud et celle du parking relais (objet du présent programme) sont liées par de nombreux aspects (aménagement, interfaces, planning, ...).

Il apparaît donc intéressant de confier la réalisation du parking à la SMAT qui s'est déjà vue confier la réalisation du téléphérique urbain sud.

Un avenant au mandat de la SMAT sera donc rédigé pour inclure la réalisation du parking relais dans son périmètre d'intervention.

8. Planning

Octobre 2016 : Approbation du Programme

Début 2017 : Sélection MOE

1^{er} semestre 2017 : Etudes détaillées

2019 : Travaux

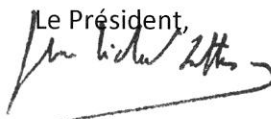
Fin 2019 : Mise en service coordonnée avec celle du téléphérique urbain sud

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme du parc relais P+R de l'Oncopole.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Parking relais P+R Oncopole Programme de l'Opération



Octobre 2016

Sommaire

Préambule	3
1. Foncier	4
2. Capacité	5
3. Services	5
4. Equipements	6
5. Insertion, qualité architecturale	7
6. Budget	7
7. Montage de l'opération	8
8. Planning	8

Préambule

Le secteur de l'Oncopole concentre plusieurs organismes publics et privés autour de la recherche et du traitement contre le cancer. Laboratoires de recherche privés et publics, hôpitaux, services attirent chaque jour sur le site plusieurs milliers de salariés, patients et visiteurs.

La demande en transports en commun est donc importante et plusieurs aménagements ont été réalisés ou sont en projet :

- Site propre bus le long de la route d'Espagne et des avenues Curien et Jolliot-Curie ;
- Linéo 5 Gare de Portet – Oncopole - Empalot
- Téléphérique Urbain Sud Oncopole – CHU Rangueil – Université Paul Sabatier
- Ceinture Sud Basso Cambo - Oncopole

Le site dispose également d'une importante zone de stationnement, aménagée au moment de la réalisation de la ZAC Oncopole et très largement utilisée par ses divers utilisateurs.

La réalisation des divers projets énoncés ci-avant repose la question du besoin de stationnement pour les usagers des transports en commun dans le secteur. Ce point a été souligné par de nombreux intervenants lors de la concertation autour du projet de téléphérique urbain sud qui s'est tenue à l'automne 2015.

Le SMTC développe également un schéma directeur des parkings relais dont les principes font l'objet de la délibération D.2016.10.19.3.1 lors du Comité Syndical d'octobre 2016. Les pôles d'échanges font partie intégrante de la stratégie Mobilités et leur schéma directeur développe trois axes : l'amélioration de la gestion des P+R pour redonner la priorité aux usagers des TC, le renforcement de la capacité de rabattement à différentes échelles territoriales, l'inscription dans la stratégie mobilités 2025-2030.

C'est dans ce contexte que le SMTC prévoit de réaliser un nouveau parking relais sur le site de l'Oncopole afin de permettre à ses usagers d'emprunter le réseau des transports urbains depuis ce site.

Ce document constitue le programme d'opération visant à la réalisation de ce parking relais qui devra être disponible à la mise en service du téléphérique urbain sud d'ici fin 2019.

1. Foncier

L'aménagement de l'Oncopole suit les préconisations du plan masse général de la ZAC et les prescriptions urbanistiques, architecturales et fonctionnelles édictées par l'aménageur dans le cadre de la ZAC.



Plan masse de l'Oncopole

Suite à la concertation qui s'est tenue à l'automne 2015, le SMTC a choisi d'implanter la station Oncopole du téléphérique urbain sud au Sud de l'avenue Irène Joliot Curie dans le secteur identifié comme « Parc Urbain » dans le plan masse ci-dessus. Ce « parc urbain » est aujourd'hui propriété de Toulouse Métropole. Une partie de ce parc a été sanctuarisée comme mesure de compensation suite à la création de la ZAC Montaudran Aerospace.

L'espace restant doit permettre d'accueillir diverses fonctionnalités liées au transport :

- Un secteur « téléphérique » qui comprendra :
 - o la station de la potentielle ligne « Oncopole Basso Cambo » dont la réalisation n'est pas encore actée,
 - o la station Oncopole du téléphérique urbain sud,
 - o les locaux techniques du téléphérique urbain sud,
- Un secteur « parking » objet du présent programme.

En matière d'accès, il est prévu que le titulaire du marché de conception réalisation maintenance du téléphérique urbain sud réalise un accès « tous véhicules » pour ses besoins au niveau du carrefour actuel permettant l'accès à l'hôtel « Quality Hotel Toulouse Sud » situé au Nord de l'avenue Irène Joliot Curie.

Les accès au parking (entrée/sortie) seront à prévoir soit depuis l'accès à la station du téléphérique urbain sud soit depuis le Sud du giratoire d'accès au parking existant de la ZAC Oncopole.

En matière d'accès piétons et vélos, des liaisons seront à réaliser entre le parking et la station du téléphérique ainsi qu'entre la voie verte de Palayre située à l'Est et le parking.



2. Capacité

La modélisation du trafic réalisée pour le projet « Aérotram » incluait un chapitre « capacité de stationnement ». Cette modélisation a estimé le besoin de parking à 500 places.

Il est proposé de retenir cette capacité pour le parking.

Lors des études de conception du parking, le bureau d'études en charge du dossier devra déterminer la capacité maximale de stationnement sur le site. Les limites exactes du foncier disponible pour du stationnement ne seront connues qu'une fois le marché de conception réalisation maintenance attribué fin 2016 car l'agencement et les dimensions de la station du téléphérique dépendent des offres des candidats.

3. Services

Le téléphérique urbain sud sera un des éléments du réseau structurant en connexion directe avec le métro et avec la même amplitude d'ouverture que le métro. La station Oncopole sera la seule des trois stations de cette ligne pourvue d'un parking relais.

L'avenue Irène Joliot Curie dispose actuellement de deux arrêts de bus :

- IUC à proximité de l'entrée de l'IUCT et du site de Sanofi
- Oncopole à proximité de l'entrée des services communs.

De plus, le parking de la ZAC Oncopole dispose d'un terminus bus utilisé actuellement par la ligne 3 Oncopole – Saint Cyprien République. Dans le cadre des opérations d'accompagnement du téléphérique urbain, la position de ces arrêts de bus pourrait être amenée à évoluer. Aucun besoin spécifique en faveur des bus n'a été mis en évidence concernant le parking à réaliser. Il n'aura qu'une fonction de stationnement (véhicules particuliers, cycles) et de point de rencontre covoiturage (dépose, reprise et stationnement).

L'Oncopole est situé à proximité immédiate de l'A64 (Toulouse-Tarbes) et la pression de stationnement dans le secteur est d'ores-et-déjà importante du fait de l'ensemble des points d'intérêt du secteur.

De fait, le parking relais de l'Oncopole est aujourd'hui considéré comme un « pôle de rabattement sectoriel » dans le schéma directeur des pôles d'échanges et parcs relais du SMTC Tisséo. Ce parking sera exploité par de la même manière que les parkings relais P+R métro.

Aussi, ce parking devra être équipé d'un ensemble de services :

- Une aire de stationnement à destination des personnes à mobilité réduite à proximité immédiate du parvis de la station du téléphérique urbain sud dimensionnée suivant la capacité globale du parking et incluant une place permettant un accès depuis l'arrière du véhicule ;
- Une aire de dépose minute permettant de stocker 10 véhicules ;
- Une aire de stationnement pour le covoiturage permettant de stocker 10 véhicules ;
- Une aire de stationnement pour les 2 roues motorisées d'une capacité de 20 places ;
- Un parking vélo sécurisé d'une capacité de 50 places (extensible à 100).

4. Equipements

En matière d'équipements, il faudra prévoir :

- Une signalétique adaptée à définir en cohérence avec le reste du réseau Tisséo pour orienter les utilisateurs du parking vers le téléphérique urbain sud et le bus ;
- Un éclairage du site ;
- Des réservations pour la mise en place de places de stationnement spécifiques pour les véhicules électriques ;
- Du contrôle d'accès, de l'interphonie et de la vidéo surveillance, le tout relié au RDSU Tisséo.
- Des réservations pour la mise en place éventuelle d'une sanisette.
- Les éventuels locaux d'exploitation nécessaires à ces divers systèmes devront également être réalisés dans le cadre de cette opération.



De façon à améliorer la qualité environnementale du projet, les services et le confort offerts à ses usagers et générer un loyer, le SMTC souhaite couvrir ce parking d'ombrières photovoltaïques. Des opérateurs se positionnent sur ce marché afin d'offrir des solutions « clés en main » proposant l'étude, la réalisation, l'exploitation, la maintenance et le recyclage en fin de vie de l'installation le tout accompagné, pour le propriétaire du terrain, du versement d'un loyer. Dans le cadre de ce projet, le SMTC va lancer un appel à projet afin de sélectionner un opérateur pour s'engager dans une telle procédure. Celui-ci devra faire preuve de sérieuses références et d'une expérience certaine en la matière.

Une fois les études de conception réalisées et le dossier administratif établi pour ce type d'installation, la validation de la réalisation de ce type d'équipement passe par la présentation et l'acceptation du dossier lors d'un appel à projet de la Commission de Régulation de l'Energie. L'engagement d'une telle procédure en même temps que le démarrage des études préliminaires du parking permettrait d'avoir un planning commun aboutissant à la réalisation conjointe du parking et de ses ombrières.

5. Insertion, qualité architecturale

L'aménagement du parking devra se faire dans la continuité de celui déjà réalisé pour l'Oncopole. Il convient de noter que le parking existant est équipé de dispositifs anti-envahissement particuliers qu'il conviendrait de mettre en place également.

L'aménagement de la ZAC Oncopole a été réalisé conformément à un ensemble de prescriptions urbanistiques, architecturales et fonctionnelles édictées pour l'occasion pour le compte de Toulouse Métropole par le cabinet Jean-Paul VIGUIER et Associés.

La conception du parking devra permettre une évolutivité des espaces entre les différentes fonctions de stationnement.



6. Budget

Le budget d'opération couvre les frais de maîtrise d'ouvrage, d'études, de réalisation des 500 places, des équipements associés et des accès (voitures, piétons, cycles) au parking. L'investissement des ombrières devra être porté par l'opérateur qui en assurera l'exploitation et la maintenance contre le versement d'un loyer au propriétaire du parking.

	Budget en M€ HT (val. Juin 2016)
Travaux y.c. systèmes et équipements	2
Frais de maîtrise d'œuvre (10%)	0,2
Frais de maîtrise d'ouvrage (10%)	0,2
Provisions pour aléas (5%)	0,1
TOTAL	2,5

Il n'est pas prévu de poste budgétaire pour le foncier dans cette opération, le propriétaire étant Toulouse Métropole.

7. Montage de l'opération

La réalisation du téléphérique urbain sud et celle du parking relais (objet du présent programme) sont liées par de nombreux aspects (aménagement, interfaces, planning, ...).

Il apparaît donc intéressant de confier la réalisation du parking à la SMAT qui s'est déjà vue confier la réalisation du téléphérique urbain sud.

Un avenant au mandat de la SMAT sera donc rédigé pour inclure la réalisation du parking relais dans son périmètre d'intervention.

8. Planning

Octobre 2016 : Approbation du Programme

Début 2017 : Sélection MOE

1^{er} semestre 2017 : Etudes détaillées

2019 : Travaux

Fin 2019 : Mise en service coordonnée avec celle du téléphérique urbain sud